



**LE COMITÉ DE GESTION
DE LA CAISSE DES ÉCOLES
DU 18^{ème} ARRONDISSEMENT**

Séance du 5 juillet 2018

Objet : Autorisation du Comité de gestion pour la signature d'une convention de subdélégation de service public pour la restauration scolaire et périscolaire du 18e arrondissement

Exposé des motifs

En octobre 2017, le Comité de gestion approuvait le principe de la passation d'une délégation de service public pour la gestion de la restauration scolaire et périscolaire du 18^{ème}.

En novembre et décembre, des groupes de travail parmi les membres du Comité de gestion se sont réunis afin de contribuer à l'élaboration du cahier des charges de l'appel d'offre. Les services de la Ville tels que la Direction des Affaires Scolaires, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement et la Direction des finances ont également été associées.

La consultation a été lancée le 8 janvier par la parution d'un avis au Bulletin officiel des marchés publics et du journal officiel de l'Union Européenne.

A l'issue d'un processus de presque 9 mois, et aux termes de l'article L.1411-5 du CGCT, l'autorité habilitée à signer la convention – le Président de la Caisse des écoles – saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé.

Les membres du Comité de gestion ayant reçu l'ensemble de la documentation nécessaire au vote de ce jour dans les délais impartis (15 jours avant le vote), sont aujourd'hui amenés à se prononcer.

Délibération

Le Comité de gestion,

- Vu le CGCT, notamment les articles L 1411-1 et suivants ;
- Vu le procès-verbal de la commission Délégation Service Public de la Caisse des écoles du 9 octobre 2017 approuvant le maintien du mode de gestion du service de restauration scolaire en délégation de service public ;
- Vu la délibération D17-2017 du Comité de gestion en date du 16 octobre 2017 approuvant le principe de délégation du service public de la restauration scolaire du 18^{ème} arrondissement ;
- Vu les publications parues dans le BOAMP (Annonce No 18-1150) et le JOUE du 8 janvier 2018 (référéncé sous le numéro 18-009623-001 / FR005/2018-001492)
- Vu le règlement de consultation et le cahier des charges ;
- Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public du 12 mars 2018 autorisant les trois candidats à présenter une offre et son rapport d'analyse des candidatures ;
- Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public du 6 avril 2018 et son rapport d'analyse des offres ;
- Vu les offres finales remises après les deux séances de négociations ayant eu lieu avec chacun des candidats ;
- Vu le rapport du Président relatif au choix de la société SOGERES et à l'économie générale du contrat de délégation de service public ;
- Vu le projet de délibération du 5 juillet 2018 par lequel Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité de gestion les termes du contrat de délégation de service public de la restauration scolaire et ses annexes et propose le choix de la société SOGERES comme délégataire ;

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Est approuvé le contrat de délégation du service public de la restauration scolaire du 18^{ème} arrondissement ainsi que ses annexes avec la Société SOGERES pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2018 ;

Article 2 : Monsieur le Président de la Caisse des écoles est autorisé à signer ledit contrat et ses annexes avec la société SOGERES;

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Région Ile de France, Bureau du Contrôle de la Légalité,
- Monsieur le Trésorier Principal des Etablissements Publics Locaux
- Madame la Directrice des Affaires Scolaires de la Ville de Paris

Fait à Paris, le 5 juillet 2018

Le Maire du 18^{ème} arrondissement
Président de la Caisse des écoles



Eric LEJOINDRE